UNE SEN SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS NATIONAUX
CONGRÈS2017
DU 23 AU 27 AOÛT • OTTAWA

LETTRE DE CRÉANCE DES DÉLÉGUÉES/DÉLÉGUÉS

Veuillez joindre le procès-verbal de l'assemblée au cours de laquelle vous avez été élu(e).
Le SEN doit recevoir cette lettre dûment remplie au plus tard le 21 avril 2017, à 16 h.

Nom : _____ _____
nom de famille — prénom et initiales

No de membre de l'AFPC : _____ Section locale : _____

Tél. (domicile) : _____ Tél. (bureau) : _____

Tél. (mobile) : _____ Courriel : _____
(une adresse personnelle, s.v.p.)

Employeur : _____

_____
signature de la déléguée ou du délégué

Cette procédure a pour but de certifier que la personne en question est membre en règle et qu'elle a dûment été élue déléguée ou délégué au cours d'une assemblée générale de cette section locale pour le Congrès 2017 du Syndicat des employées et employés nationaux.

_____
signature – présidente ou président de la section locale

Conformément à l'article 14 du Règlement interne 6 du Syndicat des employées et employés nationaux, les motions d'élection extraites du procès-verbal de l'assemblée de la section locale doivent être annexées à cette lettre.

_____
signature – secrétaire de la section locale

Cette procédure vise à certifier que la personne en question est reconnue comme étant déléguée ou délégué pour le Congrès 2017 du Syndicat des employées et employés nationaux.

_____
signature – président national (réservé à l'usage interne)

Date: _____